



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Appel à projets *Culture et lien social* En région PACA 2025

Exposé des motifs

La culture est un puissant levier d'émancipation personnelle et de cohésion sociale. Elle contribue à porter les fondements qui orientent notre société : respect de l'autre et ouverture à l'altérité, valeurs de citoyenneté et de laïcité, lutte contre les inégalités, les discriminations et les déterminismes sociaux. Le regard sensible et singulier de l'artiste sur le monde participe de manière précieuse à mieux appréhender ces questions.

Pour renforcer l'accès à la culture dans les quartiers défavorisés de la politique de la ville, l'Etat se mobilise afin de consolider les implications des équipes artistiques sur ces territoires et de favoriser des partenariats durables contribuant à des propositions culturelles de qualité tout en privilégiant la possibilité de pratique artistique pour les habitants.

Après une expérimentation sur le territoire des Bouches du Rhône, portée le préfet délégué pour l'égalité des chances et la DRAC PACA, l'Appel à projet « *Culture et lien social* » couvre désormais les quartiers de la politique de la ville de la région, avec la participation de la DREETS, du SGAR et de la préfecture du Vaucluse.

Cet appel à projet vise à soutenir les actions culturelles dans ces territoires, à favoriser la rencontre de leurs habitants avec les artistes et les œuvres et à permettre en particulier la pratique artistique pour tous.

Territoires et publics éligibles

Les bénéficiaires de cet appel à projet sont les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la région PACA. Seront prioritaires les projets s'adressant au public jeune (0-25 ans) **hors temps scolaire**

Seuls les artistes professionnels et les associations et structures ayant une activité principalement artistique peuvent répondre à l'appel à projets. Sont éligibles les structures ayant, dans leurs statuts, comme principaux objectifs la création et la diffusion d'œuvres artistiques, culturelles, patrimoniales ou scientifiques et techniques (associations culturelles, compagnies, établissements publics et services culturels des collectivités).

Les structures labellisées ou accompagnées par le ministère de la Culture et par le ministère du logement et de la rénovation urbaine peuvent répondre à l'appel à projets mais l'action proposée devra être nouvelle ou complémentaire d'une action structurante déjà portée.

Les centres sociaux ou socioculturels ainsi que les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ne peuvent répondre en leur nom propre mais elles peuvent être partenaires d'une structure artistique qui portera le projet.

Secteurs artistiques et culturels

Cet appel à projets couvre l'ensemble des champs artistiques et toutes les dimensions de la culture : spectacle vivant, du patrimoine, de la culture scientifique et technique, des arts plastiques, du cinéma, de la musique, de l'audiovisuel, du livre, de la lecture et des pratiques numériques.

Dans le département du Vaucluse, une attention particulière sera portée aux projets comprenant une composante de lecture active, aux activités de découverte d'œuvres littéraires par les habitants au travers d'ateliers de lecture active adaptée à chaque niveau.

Financements

La subvention accordée est fléchée principalement sur les rémunérations artistiques ou des professionnels de la culture pour les interventions auprès du public. Elle ne peut financer le coût total du projet. Les structures culturelles sont invitées à chercher d'autres sources de co-financement.

Ne sont pas éligibles les demandes :

- D'aide au fonctionnement ;
- D'aide à la création artistique ;
- D'aide à la diffusion artistique.

Co-construction

Afin d'assurer l'ancrage territorial du projet, la mise en œuvre du projet artistique et culturel nécessite un partenariat entre une équipe artistique et des intervenants du champ social. L'un des objectifs est de conforter la mutualisation des moyens et les coopérations entre les acteurs.

Les projets artistiques doivent donc se positionner dans une démarche de co construction, le caractère innovant de la demande étant apprécié sous plusieurs angles : artistique, culturel, patrimonial et pédagogique.

Il est impératif que les structures culturelles consultent les délégués du préfet (liste et contacts en fin de document) et les équipes de la politique de la ville, interlocuteurs privilégiés au sein des quartiers prioritaires.

Nature du projet

Seront prioritaires les projets valorisant l'appropriation culturelle par les habitants de leur cadre de vie (architectural et urbain) et la participation des habitants aux projets artistiques et culturels.

Les structures éligibles doivent construire un projet artistique mettant en œuvre une participation active et large des bénéficiaires sur une durée significative en les associant au processus de création. Elles encouragent l'égalité entre les femmes et les hommes, la

mixité culturelle, sociale et intergénérationnelle en provoquant la rencontre de différents publics.

SELECTION DES PROJETS

Un comité de sélection, associant la DRAC PACA, la DREETS le SGAR et le cabinet du préfet délégué pour l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône se réunira pour sélectionner les projets, en s'appuyant sur les avis des correspondants départementaux, et en fonction des critères de sélection suivants :

- Qualité et contenu du projet artistique et culturel ;
- Capacité des structures à identifier et mobiliser les bénéficiaires ;
- Pertinence des objectifs et des modalités pratiques de l'évaluation ;
- Capacité de la structure culturelle à travailler en réseau sur le territoire ;
- Qualité du partenariat avec un équipement culturel du territoire ;
- Co-financement.

CONTENU DE LA CANDIDATURE

La candidature à cet appel à projets doit être composée des éléments suivants : un dossier descriptif de l'action rempli dans l'application démarches simplifiées accompagné d'un RIB déposé dans l'application. Tout dossier incomplet sera refusé.

Le dossier descriptif comporte notamment les éléments suivants :

- Une présentation globale du projet et des partenaires choisis ;
- Le nombre et le type de publics touchés (Hommes/Femmes, catégories d'âge) ;
- Les formes, la durée et les modalités d'intervention auprès des publics et de leur participation, la co-construction étant un des axes prioritaires de cet appel à projet ;
- Le budget prévisionnel du projet ainsi que le nombre de jours et d'heures d'intervention ;
- Les dates de début et de fin de l'action.

Le dossier est à déposer exclusivement sur le formulaire de la plateforme Démarches simplifiées avant le 20 avril à minuit.

Aucun dossier ne pourra être déposé sur la plate-forme après cette date.

COMMUNICATION

Les candidats retenus s'engagent à mentionner le soutien de l'Etat sur leurs supports de communication en y apposant le logo correspondant.

CONTACT

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Référent de l'appel à projet au sein de la DRAC PACA, référent pour les Bouches-du-Rhône :

Raphaël HAZIOT, conseiller action culturelle et territoriale
raphael.haziot@culture.gouv.fr

Pour toute information complémentaire :

Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes :

Christophe ERNOUL, conseiller action culturelle et territoriale
christophe.ernoul@culture.gouv.fr

Alpes-Maritimes et Var :

Isabel MILLIES, conseillère action culturelle et territoriale
isabelle.millies@culture.gouv.fr

Vaucluse :

Ariane LE CARPENTIER, conseillère action culturelle et territoriale et chargée de mission Vaucluse
ariane.le-carpentier@culture.gouv.fr

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Référent de l'appel à projet au sein de la DREETS PACA

Hanafi Chabbi
hanafi.chabbi@dreets.gouv.fr
ali.djemai@dreets.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Référent de l'appel à projet pour la préfecture des Bouches-du-Rhône – Service de la préfète déléguée pour l'égalité des chances

Fabienne Serina
fabienne.serina@bouches-du-rhone.gouv.fr

Contacts des délégués du préfet :

Marseille 1^{er} arrondissement : En cours de remplacement interim E Ferri Battini
Marseille 2-3 ème arrondissements : elsa.ferri-battini@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 9-10 ème arrondissements : virginie.millan@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 11-12 ème arrondissements : anelor.marcelin@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 13ème arrondissement Est: helene.menanteau@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 13 ème arrondissement Ouest : karine.badey13@gmail.com
Marseille 14 ème arrondissement Est : fabienne.benet13@gmail.com
Marseille 14 ème arrondissement Ouest : thibault.blum@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 15ème arrondissement Sud-Est: En cours de remplacement interim S Mouren
Marseille 15ème arrondissement Sud-Ouest : stephanie.mouren@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 15ème arrondissement Nord-Ouest : isabelle.mauries@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marseille 15ème arrondissement Nord-Est et Septèmes : nadia.vieux@bouches-du-rhone.gouv.fr

Aubagne, Aix-en-Provence : nadia.dahamni@bouches-du-rhone.gouv.fr
Marignane, Vitrolles, Berre l'Etang : marion.pinatel@bouches-du-rhone.gouv.fr
Martigues, Port de Bouc : hayet.benmarouf@bouches-du-rhone.gouv.fr
Miramas, Istres, Port St Louis du Rhône : bruno.soler@bouches-du-rhone.gouv.fr
Salon de Provence, Chateaurenard, Orgon: alice.gradel@bouches-du-rhone.gouv.fr
Arles, Tarascon : emmanuelle.faure@bouches-du-rhone.gouv.fr